

## Programme de Renouvellement Urbain de Planoise - Protocole de relogement des locataires

**Mme POISSENOT, Conseillère Municipale Déléguée, Rapporteur :** Suite à la décision de la Ville de Besançon d'engager un Programme de Rénovation Urbain sur le quartier de Planoise, une étude habitat et cadre de vie a été menée sur le quartier afin de dégager les grands axes d'intervention du projet.

Le 14 octobre 2004, la Ville de Besançon a arrêté le contenu de l'opération pour 2006/2010.

Pour mener à bien ce projet, des démolitions et des réhabilitations de logements appartenant à Grand Besançon Habitat (OPMHLM) et à Habitat 25 seront entreprises.

En conséquence, le processus de relogement doit être considéré comme une des composantes essentielles de l'opération de rénovation urbaine engagée sur le quartier de Planoise,

L'opération de relogement sera facilitée par une Maîtrise d'Oeuvre Sociale (MOS) mise en place par Grand Besançon Habitat (OPMHLM) et Habitat 25 (OPDHLM).

Un protocole a été rédigé (joint en annexe) afin que les partenaires concrétisent leur engagement de contribuer, dans la limite de leurs compétences et de leurs moyens, à la réussite des opérations de relogement des locataires dans le cadre du Programme de Renouvellement Urbain du quartier de Planoise.

La même méthode a déjà été engagée à Clairs-Soleils où elle a donné satisfaction.

Le Conseil Municipal est invité à :

- se prononcer sur ce protocole,
- autoriser M. le Maire ou l'Adjoint Délégué à le signer.

Après en avoir délibéré et sur avis favorable unanime de la Commission n° 7, le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, décide de se prononcer favorablement sur la proposition du Rapporteur.

*Récépissé préfectoral du 21 mai 2007.*